fr

Press release | 10.03.2010

Question kurde

Des eurodéputés demandent à l'Union Européenne de faciliter le dialogue politique entre le gouvernement turc et les kurdes pour une solution politique

Ce mercredi 10 mars, plusieurs députés européens ont adressé une lettre aux plus hautes personnalités de l'UE afin de les sensibiliser sur les arrestations récentes de représentants kurdes, notamment en France et en Belgique. Pour les signataires de la lettre, ces arrestations de Kurdes, particulièrement en France et en Belgique, visent à réduire la question kurde à un problème de sécurité et sont inacceptables.

Ils demandent que cesse la criminalisation des Kurdes et qu'une solution politique à la question kurde soit trouvée.Ils considèrent que l'Union européenne et ses États membres doivent faciliter le dialogue politique entre le gouvernement turcet les Kurdes pour une solution politique.

Lettre ouverte aux
Chefs de gouvernement de l'Union européenne,
Ministres de l'intérieur de l'Union Européenne,
Ministres de la justice de l'Union Européenne,
Ministres des affaires étrangères de l'Union Européenne,
Haut représentant de l'Union européenne aux affaires étrangères, Madame Catherine Ashton,
Commissaire à l'élargissement de l'Union Européenne, Monsieur ?tefan Füle

Strasbourg, le 10 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

Au sein de l'Union Européenne, dans le courant de la semaine dernière, plusieurs ressortissants de la communauté kurde ont été placés sous mandat d'arrêt en France, en Italie et en Belgique, pour des liens présumés avec une entreprise terroriste. Les studios de la chaîne de télévision Roj Tv installés à Denderleeuw en Belgique ont été perquisitionnés et leur matériel d'émission endommagé.

Nous tenons à témoigner ici en faveur d'Ali Mehmet Dogan, arrêté le 26 février 2010 en France et inculpé. En effet, depuis de nombreuses années, M. Dogan est un activiste pacifiste des droits de l'Homme et milite pour une Turquie plus démocratique. En faveur de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, il favorise également l'intégration de la diaspora kurde dans la société européenne. Le Parlement Européen a montré qu'il avait compris ces enjeux en attribuant le prix Sakharov à Mme Leyla Zana en 1994, ancienne députée de la République de Turquie et co-fondatrice du DTP.

Le fait qu'une personnalité comme M. Mehmet Dogan puisse être inculpée dans le cadre de la lutte contre le terrorisme contribue à semer le doute sur le bien fondé des opérations en cours.

Nous rappelons que la sécurité des citoyens d'un Etat de droit se mesure d'abord et avant tout au respect de ses droits et aux garanties qui lui sont offertes de s'en prévaloir.

En conséquence, nous insistons sur la nécessité pour les enquêtes en cours de strictement se conformer aux exigences d'exhaustivité, de transparence, d'efficacité, d'impartialité et d'indépendance garanties par les standards internationaux de protection des droits de l'Homme.

Nous insistons sur l'importance fondamentale des droits de la défense qui doivent être respectés à tous les stades de la procédure y compris et in fine, sur les garanties d'un procès équitable.

Ces arrestations massives ont de lourdes répercussions. Elles viennent stigmatiser plus globalement la communauté kurde en Europe. Nous comprenons alors très difficilement l'action des Etats membres qui participent à cette exacerbation des tensions et portent ainsi atteinte à l'ouverture démocratique en Turquie.

En effet, le 24 décembre dernier, 80 élus, personnalités politiques ou représentants d'ONG kurdes ont été arrêtés dans l'est de la Turquie. Ces détentions ont fait suite à l'interdiction du Parti pour une Société Démocratique (DTP). En avril dernier, des arrestations avaient déjà eu lieu. Une partie des personnes alors appréhendées sont toujours détenues, sans que les chefs d'accusation aient été rendus publics. M. Osman Baydemir, maire de la municipalité de Diyarbakir et ancien vice-président de l'association des Droits de L'Homme en Turquie est aujourd'hui assigné à résidence et ne peut quitter le territoire turc. Monsieur Ahmet Türk et Madame Aysel Tu_luk, co-présidents du DTP, ont été démis de leur mandat de parlementaires et soumis à une interdiction d'activité politique pendant cinq ans. Cette série d'événements a stoppé la possibilité d'une solution politique de la question kurde, alors que le plan d'ouverture démocratique lancé par le Premier ministre, Monsieur Recep Tayip Erdogan, avait suscité beaucoup d'espoir durant l'automne dernier. La volonté du gouvernement turc de restaurer les droits culturels des Kurdes et de poursuivre les réformes dans la voie de la décentralisation qui conditionne l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne, avait pourtant été remarquée.

Nous demandons aux Etats-membres de l'Union européenne d'encourager la Turquie à reprendre rapidement le processus d'ouverture démocratique. Nous rappelons que seule l'adoption d'une nouvelle Constitution pourra garantir l'effectivité et l'égalité pour tous les citoyens en Turquie.

Nous manifestons notre soutien à M. Ali Mehmet Dogan et demandons que les droits fondamentaux de l'ensemble des inculpés soient pleinement respectés afin qu'ils puissent bénéficier au plus tôt d'une remise en liberté.

Premiers signataires :
François ALFONSI, député européen Verts/ALE
José BOVE, député européen Verts/ALE
Jürgen KLÜTE, député européen GUE/NGL
Hélène FLAUTRE, députée européenne Verts/ALE
Patrick LE HYARIC, député européen GUE/NGL
Cornellia ERNST, député européen GUE/NGL
Nicole KIIL-NIELSEN, députée européenne Verts/ALE

Copie à : Monsieur l'Ambassadeur de Turquie auprès de l'Union Européenne, Monsieur l'Ambassadeur de Turquie en France, Monsieur l'Ambassadeur de Turquie en Belgique

Recommended

Press release



EU caves in to the fossil fuel lobby

19.11.2026

Press release

@Alex Johnson



[COP31 draft fails on fossil fuels]

19.11.2026

Press release

Photo by Hailey Tong on Unsplash



[EU fundamental values are not an ‘à la carte’ menu the…]

18.11.2026

Press release

Adriaan Ploegh



[MEPs urge to strengthen European defence innovation]

12.11.2026

Please share

- E-Mail